

Ecrit par Laurent Garcia le 7 décembre 2020

La Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse propose de prolonger le PGE de 1 an

La <u>Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse (Cepac)</u> vient d'annoncer la prolongation d'un an du report d'amortissement du capital des PGE (Prêts garantis par l'Etat) pour tous ses clients entreprises et professionnels qui en feraient le choix.

« Nous offrons à tous nos clients la possibilité de commencer le remboursement du capital de leur PGE en 2022, explique la Cepac. Ainsi, chaque client ayant souscrit un PGE en avril 2020 pourra décider de commencer à rembourser le capital de son prêt dès avril 2021 ou à partir d'avril 2022. »

Plus de 1 milliards octroyé aux entreprises de la région

Par ailleurs, afin de simplifier leurs démarches, les clients auront la possibilité d'exercer leur choix en ligne directement sur leur espace de banque en ligne (caisse-epargne.fr/cepac).

« Nos chargés d'affaires entreprises et conseillers professionnels sont totalement mobilisés en proximité pour les accompagner dans leur choix », poursuit la Cepac qui a octroyé, en 2020, plus d'un milliard d'euros de PGE sur l'ensemble de ses territoires. Au niveau national, les banques du Groupe BPCE ont déjà octroyé plus de 30 milliards d'euros de PGE à près de 200 000 clients.

1 300 clients pro et entreprises pour Arles et Avignon

Membre du <u>Groupe BPCE</u> (Banque populaire et Caisse d'épargne), la Cepac compte près de 3 150 collaborateurs, 306 500 sociétaires, 250 agences au service de près de 1,5 million de clients et 10 centres d'affaire dédiés aux entreprises, aux collectivités locales, à l'économie sociale, aux organismes de logements sociaux, aux SEM (Société d'économie mixte) et aux professionnels de l'immobilier. Pour le secteur d'Avignon et Pays d'Arles, ce réseau regroupe 300 collaborateurs répartis dans une quarantaine d'agences et un centre d'affaires travaillant pour le compte de 200 000 clients particuliers et 1 300 clients pro et entreprises.